

Adresse: 21 porte des Ardennes
L-9145 Erpeldange-sur-Sûre
Adr. postale: B.P. 39 | L-9001 Ettelbruck
Tél. 81 26 74-1
secretariat@erpeldange.lu
www.erpeldange.lu

Article 18 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 :

Le conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.

CONVOCATION A LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir en la salle des séances de la mairie au château d'Erpeldange-sur-Sûre le **vendredi 12 décembre 2025 à 17.00 heures** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Titres de recettes
2. Avenant à la convention collective des salariés de l'État – approbation
3. Création d'une prime de vacances pour les salariés de la commune - décision
4. Devis de la mise en état voirie rurale exercice 2026 (2^{ème} partie) - approbation
5. Avant-projet détaillé du réaménagement de la rue Goldknapp à Erpeldange-sur-Sûre - approbation
6. Rapport de la commission scolaire - approbation
7. Budget rectifié 2025 et budget initial 2026 – approbation
8. Rapport des délégués aux syndicats intercommunaux
9. Divers / point d'information sur des sujets d'actualité et questions orales.

Erpeldange-sur-Sûre, le 5 décembre 2025

pour le Collège des Bourgmestre et Echevins:

Le Président,

Le Secrétaire,

